



*L'édition d'octobre de la Newsletter sur la coopération mondiale présente un article rédigé par le Professeur Kunal Sen sur le contenu et l'impact de l'**Acte national de garantie des emplois ruraux Mahatma Gandhi (NREGA)**, le programme d'action sociale le plus vaste et doté des moyens les plus importants en Inde. L'auteur soulève plusieurs questions majeures concernant les objectifs larges de développement et le potentiel transformateur du programme, ainsi que certaines conclusions tirées de sa mise en œuvre.*

Nous publions également des informations concernant la 8^e rencontre à New York du Conseil de coopération inter-institutions sur la protection sociale, auquel le CIAS a activement participé. Enfin, la Newsletter présente l'initiative de l'Accord mondial, dévoilée en septembre 2016 au Siège de l'ONU et destinée à intensifier un dialogue social qui s'adapte efficacement aux changements se produisant au sein du monde du travail.

Sergei Zelenev, Directeur exécutif du CIAS et rédacteur de la Newsletter

[suite page 2](#)

ZOOM

L'Acte national de garantie des emplois ruraux (NREGA) en Inde, en place depuis dix ans : conclusions à tirer de sa mise en œuvre

2

La réunion du Conseil de coopération inter-institutions sur la coopération mondiale à New York

10

suite de la page 1

L'Acte national de garantie des emplois ruraux (NREGA) en Inde, en place depuis dix ans : conclusions à tirer de sa mise en œuvre

Par Kunal Sen

Lorsque l'Acte national de garantie des emplois ruraux (NREGA) était adopté par la Lok Sabha (chambre basse du Parlement bicaméral indien) le 23 août 2004, il était considéré comme un Acte emblématique qui inscrivait le droit à l'emploi dans la Constitution indienne. Les attentes étaient immenses quant à la capacité du programme à transformer la vie des ruraux pauvres, et à transformer la relation entre l'Etat et les citoyens, puisque la mise en œuvre du NREGA était décentralisée et placée sous la responsabilité des gram panchayats (organisations de gouvernements locaux en Inde). Ce type de programmes de travaux publics est un instrument populaire utilisé dans plusieurs pays pour protéger les pauvres des chocs macroéconomiques et agro-climatiques. Ces dernières années, le NREGA reçoit une attention grandissante à travers le monde car il s'agit d'un programme anti-pauvreté important que d'autres pays peuvent imiter.

Dix ans après, nous posons les questions suivantes: l'Acte a-t-il répondu à ces attentes ? Qu'avons-nous appris des effets anti-pauvreté du NREGA et de son potentiel transformateur plus vaste ? Quels ont été les défis rencontrés dans la mise en œuvre du NREGA, et quelles sont les conclusions majeures à tirer de sa mise en œuvre ?

Qu'est-ce que le NREGA ?

Le *Mahatma Gandhi National Rural Employment Guarantee Scheme* (NREGA) est le programme d'action sociale le plus vaste et doté des moyens les plus importants en Inde (budget de 8,91



Kunal Sen est Professeur en économies et en politiques du développement au Global Development Institute, University of Manchester, au Royaume-Uni. Il est également Directeur de recherches communes du Centre de recherches Effective States and Inclusive Development (ESID), www.effective-states.org. Le Professeur Sen mène des recherches sur les défis rencontrés dans la mise en œuvre de l'Acte national de garantie des emplois ruraux avec ses collègues dans le cadre des activités de recherches du Centre. au'il codirige.

milliards de dollars américains ou 1,3% des dépenses totales du gouvernement central), et l'intervention la plus vaste au niveau mondial dans le domaine de la sécurité sociale (à savoir une couverture de foyers supérieure à 50 millions de foyers depuis 2008). Formulé avec le principe d'une approche fondée sur les droits, le NREGA garantit 100 jours d'emploi à chaque foyer rural qui demande du travail et ce, à un minimum salarial donné (avec la condition supplémentaire qu'un tiers de tous les emplois NREGA soit affecté à des femmes et qu'il ne doit y avoir aucune différence de salaires entre femmes et hommes). Tandis que l'idée de programmes d'emplois générationnels sous la forme de programmes de travaux publics remonte loin dans l'histoire de l'Inde, ces programmes sont largement isolés et fonctionnent du haut vers le bas. Le NREGA marque deux ruptures fondamentales avec les programmes précédents :

premièrement, il est fonction de la demande, ce qui est sa plus grande force en tant qu'instrument de protection sociale fondé sur les droits. Le second élément unique de ce programme est qu'il s'agit d'une mesure politique adoptée par un Acte du Parlement, et non un programme susceptible d'être modifié ou supprimé en cas de changement de régime. Ceci a été fait afin d'assurer une durabilité à long terme et un engagement politique envers la protection sociale. Un élément supplémentaire du NREGA est que, tandis que le financement du programme provient en grande partie du Gouvernement central et que l'élaboration des caractéristiques du plan est placée sous l'égide du Ministère du développement rural (MORD) du Gouvernement central, la mise en œuvre du plan est décentralisée aux gouvernements locaux (*gram panchayats*, en général), la majorité des financements dépendant des *gram panchayats*.

Le NREGA a-t-il atteint ses objectifs globaux de développement ?

Le NREGA a-t-il réduit la pauvreté en Inde ? Qu'en est-il de ses autres résultats en matière de développement ? Les données ne sont pas explicites - le NREGA a pu permettre de réduire les migrations des zones rurales dues à des difficultés extrêmes, par exemple, mais les effets sur la pauvreté rurale sont faibles. En outre, les calculs du bénéfice net du programme qui considère les coûts fiscaux du programme suggèrent que l'allocation importante de dépenses publiques pour le NREGA n'est pas clairement justifiée. Il existe des moyens bien plus efficaces pour aider les pauvres (comme les transferts de liquidité). La justification du programme n'est sans doute pas très convaincante, si l'objectif principal du programme est de réduire la pauvreté et la vulnérabilité des foyers ruraux les plus

pauvres.

Une grande partie des discussions politiques concernant l'efficacité du NREGA s'est portée sur les avantages matériels que le NREGA a apportés aux foyers ruraux pauvres. Cependant, l'intention originelle de l'Acte était aussi de modifier la nature des relations entre l'Etat et les citoyens : l'affectation d'un emploi par l'Etat à ceux qui en ont le plus besoin devait devenir un droit, et non pas une obligation pour l'Etat. Les données sur les résultats suggèrent que le NREGA a accordé une plus grande autonomie politique aux pauvres et leur a apporté des emplois dignes, dans un contexte où les alternatives en dehors des marchés du travail privé se dégradaient avec des emplois à salaires misérables, ou des patrons qui exploitent leurs ouvriers. Le fait que le NREGA a contribué à transformer les relations entre citoyens et Etat, surtout pour les *dalits* et *adivasis* (deux des groupes sociaux les plus pauvres et les plus marginalisés en Inde) et les femmes, les trois groupes que le NREGA a ciblés en particulier, est sans doute le résultat le plus important du NREGA en matière de développement, bien plus que son effet de réduction de la pauvreté.

Dans quelle mesure le NREGA a-t-il été correctement mis en œuvre ?

Une caractéristique particulière du NREGA est le fait que ce plan a été mal mis en œuvre, excepté dans quelques Etats. Cela n'est pas nécessairement surprenant, étant donné le fossé béant qui existe entre ce que l'Etat indien promet de faire pour les pauvres et ce qu'il fait réellement. Alors que l'Acte-même stipule qu'« au moins » 100 jours de travail NREGA doivent être garantis à tous les foyers ruraux qui en font la demande, seuls 3% des foyers enregistrés en 2013-2014 au niveau du district ont obtenu 100 jours de travail dans le cadre du NREGA. La même année fiscale, la

moyenne de jours travaillés par foyer a été de trente-six. La faible adoption du travail NREGA n'est pas due à une absence de demande dans la plupart des cas, mais par un rationnement systématique des emplois NREGA par les *gram panchayats*.¹ Plus inquiétant encore, la mise en œuvre du NREGA est particulièrement lacunaire dans les Etats les plus pauvres d'Inde. Par exemple, le pourcentage de foyers qui grâce au NREGA ont travaillé 100 jours dans quatre des Etats les plus pauvres d'Inde, Assam, Bihar, Jharkhand et Odisha, était respectivement de seulement, 2, 8, 5 et 6. En revanche, le pourcentage de foyers qui grâce au NREGA a travaillé 100 jours dans deux des Etats les plus riches d'Inde, l'Andhra Pradesh et le Tamil Nadu, était respectivement de 16 et 12.²

Quelles sont les raisons de la mauvaise mise en œuvre du NREGA ? Le manque de capacité administrative de l'Etat a de toute évidence été un facteur important- le NREGA est un programme complexe à administrer et nécessite des efforts conséquents de la part des bureaucrates à l'échelle fédérale et locale pour qu'il puisse fonctionner, en plus d'une expérience antérieure en gestion de programmes à grande échelle.³ Ce n'est pas une coïncidence si les États qui ont réussi dans la gestion et la fourniture d'autres programmes d'action sociale, comme l'Andhra Pradesh et le Tamil Nadu, sont également ceux qui ont le mieux réussi à mettre en œuvre le NREGA. Mais l'engagement politique a aussi joué un rôle, et les Etats à capacité administrative faible, comme le Chhattisgarh, ont pu dans une certaine mesure contourner ce désavantage grâce à un engagement politique fort du parti au pouvoir. A l'échelle locale où les partis politiques ou les élites au pouvoir dans les villages ont vu des avantages électoraux réels à mettre correctement en place le NREGA, ils ont veillé à ce que ceux qui en avaient fait la demande reçoivent un emploi NREGA.⁴

Conclusions

Plusieurs conclusions sont à tirer de l'expérience de la mise en œuvre du NREGA ces dix dernières années, tant pour l'Inde que pour les autres pays qui envisagent d'ambitieux programmes d'action sociale universalistes fondés sur les droits :

- Une approche fondée sur les droits promulguée grâce à des changements dans la constitution n'est pas suffisante, *étant donné que les droits sont susceptibles de ne pas être respectés dans la pratique* – il est important d'être conscient des défis qu'implique la mise en œuvre, et de prendre proactivement des initiatives en anticipant les problèmes susceptibles d'apparaître dans le processus de mise en œuvre.
- Etant donné la complexité de la gestion administrative du NREGA, il faudrait insister plus sur *le renforcement de la capacité des gouvernements étatiques et locaux* dans les Etats pauvres, afin que nous n'ayons pas l'effet pervers suivant, à savoir que les régions où le NREGA a été le moins mis en œuvre sont les régions où les pauvres en ont le plus besoin.

¹ Himanshu, Abhiroop Mukhopadhyay and M. R. Sharan (2014), "[The National Rural Employment Guarantee Scheme in Rajasthan: Rationed funds and their allocation across villages](http://www.effective-states.org/working-paper-35/)", <http://www.effective-states.org/working-paper-35/>

² Données allant de 2010-2011 à 2012-2013.

³ Chopra, D. (2015), "[Political commitment in India's social policy implementation: Shaping the performance of MGNREGA](http://www.effective-states.org/working-paper-50/)", <http://www.effective-states.org/working-paper-50/>

⁴ Roy, I. (2015), "[Class politics and social protection: the implementation of India's MGNREGA](http://www.effective-states.org/working-paper-46/)", <http://www.effective-states.org/working-paper-46/> et Dey, S. et K. Sen (2016), "[Is Partisan Alignment Electorally Rewarding? Evidence from Village Council Elections in India](http://www.effective-states.org/working-paper-63/)", <http://www.effective-states.org/working-paper-63/>

- L'engagement politique a son importance dans la mise en œuvre de programmes d'action sociale décentralisés et à grande échelle. Pour le succès de ces programmes, il est important de *créer des coalitions à multiples parties prenantes* où les leaders locaux sont impliqués avec les organisations de la société civile et d'identifier les politiques promouvant les droits dès le départ.
- La nature décentralisée de la mise en œuvre du NREGA a souvent eu un effet préjudiciable, en témoignent des exemples parlants d'« accaparement des ressources par les élites », ou des exemples où le *sarpanch* (chef de village) et les bureaucrates locaux ne voyaient simplement pas l'intérêt de mettre correctement en œuvre le programme. Ceci implique qu'il y avait un décalage entre l'objectif de développer l'autonomie des gouvernements locaux et l'objectif d'offrir une protection sociale aux pauvres, ce que les défenseurs du NREGA n'ont pas complètement réalisé, eux qui souhaitaient que le plan soit surtout mis en œuvre par les gouvernements locaux plutôt que par le gouvernement étatique et central. Afin de se prémunir contre « l'accaparement des ressources par les élites », il est nécessaire de disposer de mécanismes de responsabilisation descendants et ascendants et de mécanismes robustes permettant d'enregistrer la demande pour le travail du NREGA de la part des ruraux pauvres.

Les opinions exprimées dans cet article sont celles de son auteur et ne reflètent pas nécessairement la position du Comité de direction du CIAS

La réunion du Conseil de coopération inter-institutions sur la coopération mondiale à New York



La 8^e réunion du Conseil de coopération inter-institutions sur la coopération mondiale (SPIAC-B) a eu lieu le 22 septembre 2016 à New York. 47 participants issus de 22 organisations internationales, d'institutions bilatérales et d'ONG internationales dont le Conseil International d'Action Sociale – membre du Conseil depuis sa création – ont pris part à la réunion. L'ordre du jour de la réunion portait sur : la réalisation des Objectifs de développement durable ; la corrélation entre la protection sociale et le développement humanitaire ; les outils d'évaluation de la protection sociale et le partage des connaissances.

1. Atteindre les ODD : le Partenariat mondial sur la protection sociale universelle

Les participants sont tombés d'accord sur le fait que le SPIAC-B, ainsi que la coalition mondiale sur la protection sociale dont le but est de traiter les enjeux liés à la protection sociale, devrait garder son rôle de meneur dans l'établissement, le contrôle et la mise en œuvre des différents aspects de la protection sociale, dans le cadre du nouveau Programme

Programme pour le développement durable à l'horizon 2030. Sa pertinence largement reconnue et la dynamique politique que la coalition engendre pour la protection sociale à travers le monde constituent une occasion unique de développer la cohérence, la coopération et la coordination des actions en matière de protection sociale, aux niveaux mondial, régional et national⁵. La cible 1.3 des ODD appelle à la protection sociale universelle (*«mettre en place des systèmes et des mesures de protection sociale pour tous, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que d'ici à 2030 une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient»*). La communauté internationale a reçu des instructions claires concernant l'extension de la couverture des systèmes de protection sociale, notamment celle des socles de protection sociale. Lors de la 8^e réunion du Conseil, plusieurs sujets d'interventions conjointes ont suscité des discussions : le lancement du Partenariat mondial sur la protection sociale universelle (cf. le numéro de septembre 2016 de la Newsletter sur la coopération mondiale), la coopération des institutions de l'ONU concernant les socles de protection sociale au niveau national, les outils interinstitutionnels d'évaluation de la protection sociale, la formation des capacités et le partage des connaissances (notamment la passerelle de la protection sociale).

Le Partenariat mondial pour la protection sociale universelle (PSU)

Le nouveau « Partenariat mondial pour la protection sociale universelle » a été lancé le 21 septembre lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, la veille de la 8^e rencontre du SPIAC-B (cf. la page web de l'événement : <http://www.social-protection.org/gimi/gess/NewYork.action?id=3>). Le nouveau Partenariat, soutenu par l'OIT et la Banque mondiale, rassemble des partenaires engagés du développement, tels que l'Union africaine, la FAO, la Commission européenne, la BID, l'OCDE, l'UNICEF, ainsi

que des coopérations techniques avec les Belges, les Finlandais, les Français et les Allemands ; plusieurs ONG sont également très engagées. Le lancement a présenté les données de [23 pays à bas et à moyens revenus](#) qui sont parvenus à mettre en place des régimes de protection sociale universelle. L'objectif de ce partenariat est d'augmenter le nombre de pays qui proposent une protection sociale universelle et de soutenir ces pays dans l'élaboration et dans la mise en œuvre de systèmes de protection sociale universelle et durable. Ceci comprend un soutien commun aux pays en ce qui concerne : (i) les politiques et les programmes de protection sociale et les systèmes administratifs, (ii) évaluer les coûts de l'extension des régimes et étendre l'espace fiscal pour la protection sociale universelle, (iii) s'attaquer aux blocages empêchant de rendre les avantages de la protection sociale effectifs et (iv) intégrer les principes de la protection sociale universelle dans les stratégies de développement national de ces pays. Le Partenariat sera formalisé et un plan d'action préparé ; les ébauches seront communiquées aux membres du Partenariat dès que possible. Une adhésion implique de faire une contribution au Partenariat, soit financière, soit en nature, par exemple, la production de davantage d'études de cas qui analysent la protection sociale universelle dans les pays en développement.

⁵ La Présidence française du G20 avait placé l'emploi et la protection sociale au centre des discussions politiques globales en 2012. En 2016, la Présidence chinoise du G20 a remis la protection sociale à l'ordre du jour du programme du Groupe de travail sur l'emploi.

La coordination de la protection sociale à travers toutes les Nations Unies

L'initiative sur les socles de protection sociale (I-SPS/SPF-I) a été conçue en 2009 par le Conseil des chefs de secrétariat de l'ONU, comme l'une des neuf initiatives communes d'urgence pour protéger la population mondiale contre les potentielles retombées les plus graves dues à la volatilité des marchés financiers mondiaux. La coopération sur la protection sociale se développe depuis à travers tout le système.

Dans sa déclaration aux membres du Conseil, le Directeur exécutif du CIAS a mis en avant l'idée de soutenir l'élaboration d'une résolution de l'ONU portant sur les systèmes de protection sociale, notamment les socles (lors de la prochaine session de la Commission du développement social). L'adoption d'une résolution de l'ONU dédiée à cette question de la protection sociale serait d'une grande importance pour concentrer l'attention sur des enjeux majeurs qui sont pertinents pour la protection sociale universelle, notamment les socles, et ses multiples avantages pour la société : on renforcerait ainsi l'impact de la Recommandation n°202 de l'OIT. Cette résolution de l'ONU serait un témoignage de l'engagement politique de haut niveau qui est mis en œuvre pour faire progresser la protection sociale à tous les niveaux. Qui plus est, la résolution négociée par l'ONU s'adresserait à une autre partie de l'électorat, entraînant ainsi un contrôle cohérent des conclusions adoptées dans l'ensemble du système. Cela ne peut que faire gagner en importance la Recommandation n°202.

Les travaux du Forum politique de haut niveau de l'ONU de juillet 2017 qui se concentrera surtout sur l'Objectif 1, devraient aussi faire l'objet de contrôles, si l'on veut avoir des points de départ pour faire de l'agenda PSU/SPS une partie intégrante de la mise en œuvre politique des ODD. Le prochain « Rapport sur la situation sociale mondiale (RWSS) (de 2017) portera sur la protection

sociale. Ce rapport est préparé tous les deux ans par la Division des politiques sociales et du développement du Département des affaires économiques et sociales (DAES). Au fil des ans, le Rapport a servi de document de fond pour les discussions et pour l'analyse politique des thèmes socioéconomiques au niveau intergouvernemental.

Assurer le contrôle des systèmes

Afin d'assurer le suivi, le contrôle et le bilan de la mise en œuvre du Programme 2030, un système d'indicateurs a été développé. L'indicateur permettant d'assurer le suivi de la cible 1.3 indique « le pourcentage de la population couverte par les socles/systèmes de protection sociale, ventilée par sexe, et faisant la distinction entre enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes/nouveaux-nés, victimes de blessures du travail, pauvres et vulnérables ». Il existe deux bases de données mondiales qui permettent le contrôle de la cible 1.3 (elles mesurent (i) l'efficacité de la couverture de la protection sociale pour toutes les catégories spécifiques de la population et par catégorie distincte, (ii) la couverture de la protection sociale des pauvres, et (iii) la couverture de la protection sociale par type de programmes) :

- [l'enquête de l'OIT sur la sécurité sociale \(SSI\)](#) : basée principalement sur les enregistrements administratifs des Ministères du Travail et/ou de la Santé, les Ministères des finances et des institutions de sécurité sociale, et complétée par les données issues des sondages réalisés auprès de la main-d'œuvre.
- La [base de données WB/ASPIRE](#) : basée sur les données issues des études des foyers concernant les conditions sociales et économiques en particulier. Les participants ont indiqué que les donateurs devraient être encouragés à apporter un soutien budgétaire afin d'améliorer la compilation des statistiques fiables et

cohérentes pour les bases de données comme pour le pays lui-même. En parallèle, il est important de maintenir le contrôle des données à l'ordre du jour du SPIAC-B.

2. La corrélation entre protection sociale et développement humanitaire

Suite à la requête de la dernière rencontre du SPIAC-B, une déclaration commune a été préparée par une équipe de rédaction du Sommet mondial sur l'action humanitaire (SHM) « Comment associer la protection sociale et l'action humanitaire peut-il combler le fossé du développement humanitaire ». Afin de renforcer les liens entre développement et humanitaire, la déclaration s'est concentrée sur une expansion plus large et sur un renforcement des systèmes de protection sociale ; ces points permettront de continuer à traiter les vulnérabilités chroniques et d'intensifier l'utilisation de la protection sociale afin de réagir aux chocs et aux crises prolongées. La déclaration a été bien accueillie, et plusieurs membres du SPIAC-B représentés au SHM ont fait référence à la déclaration du Conseil dans leurs déclarations institutionnelles.

Les programmes de transferts de liquidités affectent la communauté de l'humanitaire et la communauté de la protection sociale. Tous les participants se sont entendus sur le fait qu'il existe un potentiel et une demande de plus en plus importants d'activement relier les deux mondes, de travailler plus étroitement dans le développement et dans la mise en œuvre de mécanismes. Une étude de la Banque mondiale « [le revers de la médaille : preuves comparatives de transferts de liquidités et en nature dans des situations humanitaires](#) » a examiné ce qui fonctionnait bien, ainsi que les mécanismes de fonctionnement, grâce à des données provenant des pays réagissant bien aux chocs. L'UNICEF a proposé d'organiser une conférence interne afin de discuter la protection sociale dans son contexte

humanitaire de manière plus approfondie. Si l'on veut aller de l'avant, il est important de trouver des données sur ce qui fonctionne.

3. Outils interinstitutionnels d'évaluation de la protection sociale et partage des connaissances.

La Banque mondiale et l'OIT ont fait un point sur [les outils interinstitutionnels d'évaluation de la protection sociale](#) (outils ISPA⁶). En 2 ans, de nombreux progrès ont été réalisés tant dans le développement des outils que dans les applications nationales.⁷

La demande des pays pour ces outils ISPA ne fait que croître, puisqu'ils reposent sur une collaboration interinstitutionnelle visant à établir une vision commune pour les systèmes

⁶ Une série d'outils pratiques qui aident les pays à améliorer leur système de protection sociale en analysant leurs forces et faiblesses et en offrant des options pour des actions plus poussées. Le Groupe exécutif comprend la Banque mondiale, l'OIT, l'UNICEF, la Commission européenne, la Finlande, la France et la GIZ, qui ont tous engagé des ressources financières dans les ISPA et ont tous pris part aux réunions semi-annuelles.

⁷ *Outils approuvés:*

CODI (Core Diagnostic Instrument – utilisé au Vietnam, aux Philippines, au Belize; utilisé partiellement en Oman et au Myanmar; utilisations prévues au Cameroun, en Tanzanie, en Côte d'Ivoire, en Gambie);

PWP (Programmes de travaux publics – utilisé au Liberia, El Salvador, en Tanzanie, au Sénégal; utilisé partiellement en Ethiopie, Afrique du Sud, Kenya, Cambodge, Inde);

paiements (Indonésie, Tanzanie, Ouganda, Bangladesh, Ukraine);

ID (utilisé au Maroc et au Pérou).

Outils en cours de développement:

FSN (Food Security and Nutrition/sécurité alimentaire et nutrition – pilotage prévu au Cambodge et au Paraguay);

SPPOT-ABND (Social Protection Policy Options Tools – Assessment Based National Dialogue/outils d'options politiques en matière de protection sociale- Dialogue national fondé sur l'évaluation - pilotage prévu au Togo et en Namibie)

de protection sociale. Malgré ce succès, les financements sont insuffisants. L'ISPA aura besoin de financements supplémentaires pour remplir toutes les conditions du plan de travail adopté par le Groupe exécutif (développement et renforcement des outils, partage des connaissances et apprentissage, assurance de qualité, communication et dissémination, et reporting et comptabilité). Il a été convenu que la Banque mondiale et l'OIT préparent un email d'informations qui sera envoyé à tous les bureaux nationaux dans le but de disséminer et d'utiliser les outils davantage à l'échelle nationale. Toutes les agences devraient coordonner la formation interne des équipes nationales concernant les outils disponibles. Les membres du SPIAC-B sont invités à diffuser les outils en interne et à encourager leur personnel à les utiliser dans leurs activités liées à la protection sociale. Pour apporter votre soutien dans l'application des outils ISPA, **contactez** info@ispatools.org. Le développement de nouveaux outils a également été suggéré (handicaps, MIS/service d'informatique de gestion, plaintes et recours, transferts de liquidités, financements, statistiques sur la protection sociale pour la mise en œuvre des ODD).

L'ISPA organise une série de webinars en collaboration avec socialprotection.org sur les divers outils, leur application nationale et la manière de les utiliser. Les membres du SPIAC-B ont été invités à disséminer les annonces et à participer.

Lancement de l'initiative de l'Accord mondial à New York



Soumise par le Gouvernement suédois, l'initiative de l'Accord mondial a été dévoilée le 21 septembre 2016 au Siège de l'ONU à New York par M. Stefan Löfven, Premier Ministre de Suède. L'initiative a été élaborée en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Les personnes ayant participé au lancement sont Angel Gurría, Secrétaire général de l'OCDE, Guy Ryder, Directeur général de l'OIT, Michelle Bachelet, Présidente du Chili, Sheikh Hasina, Premier Ministre du Bangladesh, Jim Yong Kim, Président de la Banque mondiale, Sharan Burrow, Secrétaire général de la Confédération syndicale internationale et Bob Collymore, homme d'affaires africain.

Pourquoi l'initiative de l'Accord mondial ?

L'objectif de l'Accord mondial est d'améliorer le dialogue entre les partenaires sociaux et les gouvernements nationaux, afin d'améliorer les conditions d'emploi et la productivité. Des relations de travail efficaces et un travail décent contribuent à une plus grande égalité et à un développement économique inclusif, ce qui bénéficie aux travailleurs, aux compagnies et aux sociétés (tout le monde y

gagne).

La note d'informations énonce les aspects suivants : « dans de trop nombreux endroits à travers le monde, des travailleurs se voient refuser des droits de l'homme fondamentaux, et certains sont même persécutés ou tués. On constate encore que des enfants sont forcés de travailler dans les conditions les plus inhumaines, et que des migrants sont exploités de manière atroce. Chaque année, on compte 2,3 millions de décès liés au travail, 310 millions d'accidents non mortels et 160 millions de cas de maladies liées au travail. Dans de nombreux pays, la hausse des inégalités nourrit le mécontentement social et empêche une croissance économique durable. La crise économique a eu des répercussions sur les marchés du travail, et a altéré la qualité des emplois disponibles. On estime que plus de 600 millions de nouveaux emplois doivent être créés d'ici 2030, ne serait-ce que pour soutenir le rythme de la croissance de la population mondiale en âge de travailler. Il faut également améliorer les conditions des 780 millions d'hommes et de femmes qui travaillent mais ne gagnent pas assez pour se sortir eux et leur famille de la pauvreté, et la transition de l'économie informelle à l'économie formelle doit être simplifiée. » (cf. <http://www.theglobaldeal.com/app/uploads/2016/09/GlobalDealflyer.pdf>)

Réduction de la pauvreté, travail décent et dialogue social

L'emploi est perçu comme un lien vital entre le développement économique et la réduction de la pauvreté – un accès à de meilleurs emplois et à davantage d'emplois est la clé pour améliorer les conditions de vie et atteindre les ODD. On doit garantir aux femmes et aux hommes les mêmes opportunités sur le marché du travail et une participation égale à la prise de décisions. Un **dialogue social** performant qui s'adapte efficacement aux changements du monde du travail, aux développements technologiques et aux fluctuations de la demande est un outil

participation égale à la prise de décisions. Un **dialogue social** performant qui s'adapte efficacement aux changements du monde du travail, aux développements technologiques et aux fluctuations de la demande est un outil important si l'on veut générer un travail décent et des emplois de meilleure qualité. Pour les sociétés, l'Accord mondial peut représenter des gouvernements, les employeurs et les travailleurs, ou au sein de chaque groupe, en ce qui concerne les enjeux d'intérêt commun relatifs aux politiques sociales et économiques. Le dialogue social prend différentes formes. Il peut s'agir d'un processus tripartite, où le gouvernement est la partie officielle du dialogue, ou alors de relations bipartites entre la force de travail et la direction (ou bien les syndicats et les organisations des employeurs), où le gouvernement intervient directement ou non. La recherche concertée d'un consensus peut se faire de manière informelle ou institutionnalisée, et souvent elle combine les deux. Elle peut se faire au niveau intersectoriel, sectoriel ou au niveau de l'entreprise. Fondé sur la liberté d'association et sur le droit à la négociation collective, le dialogue social prend en compte le contexte culturel, historique, économique et politique de chaque pays. Il n'existe pas de modèle passe-partout de dialogue social qui pourrait être facilement exporté d'un pays à un autre. Adapter le dialogue social à la situation nationale est primordial pour assurer une appropriation locale du processus. Il existe une belle diversité dans les arrangements institutionnels, les cadres juridiques et les traditions et pratiques du dialogue social à travers le monde.

Le concept de l'Accord mondial n'a pas pour but de développer un nouveau cadre ou un nouvel accord censé être mis en œuvre de manière uniforme dans tous les pays, il n'a pas pour but non plus de créer une nouvelle

organisation internationale. En revanche, l'Accord mondial est destiné à développer une plateforme pour souligner l'enjeu de la coopération entre les parties et renforcer les structures de coopération existantes. L'Accord mondial va se construire sur les initiatives et projets déjà existants, mais va constituer un atout en donnant des orientations et des impulsions politiques au développement en général, et en systématisant et en élargissant les processus existants.

Une Déclaration de soutien forme la base de l'Accord mondial, déclaration à laquelle les pays, compagnies, syndicats et d'autres organisations sont invités à s'associer : cela marque un engagement réel.

Il est prévu que l'Accord mondial entraîne des échanges d'idées, de projets communs, de solutions, d'expériences, des défis, des leçons à tirer et des conseils en matière de mesures politiques, faisant ainsi la promotion d'initiatives concrètes et d'engagements volontaires. L'Unité de soutien de l'Accord mondial permettra un partage des expériences et un apprentissage par les pairs plus faciles et apportera une structure de suivi coordonnée.

Pour de plus amples informations :

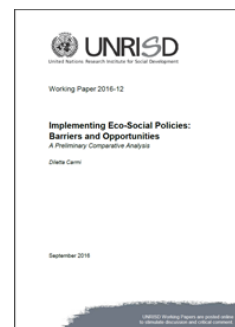
<http://www.theglobaldeal.com/app/uploads/2016/09/GlobalDealFlyer.pdf>

Ressources et liens utiles : les trouvailles du mois

[Innovations politiques pour des changements transformateurs: mise en œuvre du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030](#)
UNRISD, Genève, 2016

Le rapport phare 2016 de l'UNRISD permet de démêler à sa façon les complexités du Programme

du Programme de développement durable à l'horizon 2030: il se concentre sur les innovations et les étapes menant vers des changements politiques et analyse quelles politiques et quelles pratiques mèneront à une justice



sociale, économique et écologique. En s'appuyant sur les nombreuses innovations politiques que l'on trouve dans le Sud, le rapport ne fait pas qu'étaler les derniers concepts en vogue, il apporte à la communauté du développement une définition de la notion de transformation à laquelle on peut se référer pour les décisions à prendre dans le cadre du Programme 2030, dont l'objectif est de « ne laisser personne à l'abandon ».

[Lire plus](#)

[Diletta Carmi](#)
[Mise en œuvre de politiques éco-sociales: obstacles et opportunités – analyse comparative préliminaire](#)

UNRISD, Genève, septembre 2016

Ce document de travail publié par l'UNRISD analyse les opportunités permettant d'adopter des politiques éco-sociales dans les programmes nationaux mais aussi les obstacles empêchant ces adoptions, en entreprenant une analyse comparative d'études de cas dans trois pays : le Costa Rica,



et la République démocratique du Congo. L'auteur considère les différentes approches adoptées dans chaque pays, analyse les avantages et les options envisageables, ainsi que les facteurs qui font que ces programmes sont adoptés ou bien qu'ils échouent.

[Lire plus](#)

The content of this Global Newsletter may be freely reproduced or cited provided the source is acknowledged. The views do not necessarily represent policies of ICSW.

Newsletter Editor:
Sergei Zelenev, Executive Director
E-mail: szelenev@icsw.org,

Address:
ICSW, 5700 Arlington Ave.,
Bronx, New York, 10471 (US Office)

icsw@icsw.org
Website www.icsw.org

If you wish to cease receiving this newsletter, please click '[here](#)' providing your name and email address